



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Structures gouvernementales

Question écrite n° 481

Texte de la question

M Dominique Baudis appelle l'attention de M le Premier ministre sur le fait que, pour la première fois depuis vingt-six ans, c'est-à-dire depuis l'exode de nos compatriotes rapatriés, le Gouvernement français ne comporte aucune représentation ministérielle spécifique. Les problèmes moraux et matériels relatifs à cette communauté requièrent de l'État la volonté d'y mettre définitivement un terme. Le Gouvernement précédent avait pris un certain nombre d'engagements en sa faveur. Il souhaite connaître ses intentions tant en ce qui concerne la nomination d'un responsable pour répondre à l'attente des rapatriés, choqués de cette absence au niveau gouvernemental, qu'en ce qui concerne la politique qui sera menée en ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le 28 juillet dernier, le Gouvernement a procédé à la nomination d'un délégué aux rapatriés. Le délégué aux rapatriés est chargé de préparer la mise en œuvre des mesures de solidarité nationale décidées par les pouvoirs publics en faveur des rapatriés et de veiller à leur application. Pour accomplir sa mission, il a autorité, par délégation du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, sur le service central des rapatriés d'Agen et sur la délégation pour l'accueil et le reclassement des rapatriés située à Bordeaux. Il bénéficie par ailleurs du concours de l'Agence nationale pour l'indemnisation des français d'outre-mer. Il peut enfin faire appel aux services du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale et, en tant que de besoin, aux services de tous les départements ministériels intéressés, prévus dans son décret d'attribution. La vocation interministérielle de la délégation est ainsi affirmée. Cette disposition particulière garantit l'application et le suivi des mesures décidées en faveur des rapatriés.

Données clés

Auteur : [M. Baudis Dominique](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 481

Rubrique : Gouvernement

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2152